



Au Conseil communal  
de Lausanne

1000 LAUSANNE

---

Lausanne, le 26 août 2011  
C. 24/38 –CL/Culture - jw

**Création d'une Fondation romande pour le cinéma  
Contribution financière de la Ville de Lausanne pour l'année 2011**

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs,

La Ville de Lausanne a jusqu'à ce jour concentré son aide à la création cinématographique, tout comme le canton de Vaud, en soutenant la Fondation vaudoise pour le cinéma (FVC). Pour 2011, la subvention à la FVC, inscrite au budget du service de la culture, s'élevait à Fr. 250'000.–.

Sous l'impulsion des professionnels romands de la branche, la Conférence intercantonale des directeurs de l'instruction publique (CIIP) a donné mandat à la Conférence des délégués des activités culturelles romands (CDAC) d'étudier la création d'une Fondation romande pour le cinéma regroupant les aides de la Loterie, des villes et des cantons romands en un fonds unique à l'échelle romande.

Un groupe de travail composé des représentants des collectivités publiques, dont la Ville de Lausanne, et des représentants des professionnels, notamment du Forum romand des professionnels, a œuvré durant plus de deux ans sur ce projet. C'est finalement le 26 mai 2011 que les représentants des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud, ainsi que des villes de Genève et Lausanne ont signé l'acte constitutif de la Fondation romande pour le cinéma.

Avec un budget annuel de Fr. 10 millions, la FRC a pour but d'encourager et de renforcer la création cinématographique et audiovisuelle, professionnelle et indépendante romande. Dotée d'un conseil de fondation de 15 membres, elle est présidée par M. Thierry Béguin, ancien Conseiller d'Etat neuchâtelois et ancien président de la CIIP (2002-2005) et est composée pour 2/3 de représentants des collectivités publiques et pour 1/3 des représentants des professionnels.

Etant donné qu'il appartient désormais à la Fondation romande pour le cinéma d'encourager et de renforcer la création cinématographique des cantons et des villes de Suisse romande, la Municipalité a décidé de verser à la FRC le solde de la subvention 2011 de la Fondation vaudoise pour le cinéma, soit Fr. 125'000.–, la FVC étant amenée à disparaître ou à tout le moins à modifier ses buts statutaires.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Christian Zutter

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch